

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article 90 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Un exemplaire du Budget de l'exercice 2023, approuvé par le Conseil de zone du 25 novembre 2022, est mis à votre disposition pour consultation au bureau du secrétariat de direction, route 308, pour une période de minimum dix jours.

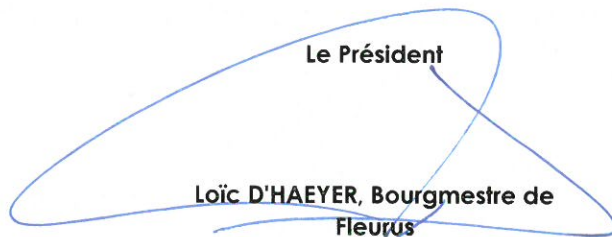
Par le Conseil,

Le Secrétaire



Thierry GILBART

Le Président



Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de
Fleurus